

1 Cour pénale internationale

2 Chambre de première instance V

3 Situation en République centrafricaine II

4 Affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona*

5 — n° ICC-01/14-01/18

6 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Chang-ho Chung

7 Procès — Salle d'audience n° 1.

8 Mercredi 17 janvier 2024

9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)

10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [09:31:58] Veuillez vous lever.

11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.

12 Veuillez vous asseoir.

13 (*Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence*)

14 TÉMOIN : CAR-D29-P-6036.

15 (*Le témoin s'exprimera en sango*)

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:07] Bonjour à toutes et à
17 tous.

18 Madame la greffière d'audience, veuillez citer l'affaire, je vous prie.

19 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:32:18] Bonjour, Monsieur le Président,
20 Messieurs les juges.

21 La situation en République centrafricaine II, affaire *Le Procureur c. Alfred Rombhot*
22 *Yekatom et Patrice Édouard Ngaïssona* ; référence de l'affaire : ICC-01/14-01/18.

23 Et je vous rappelle que nous sommes en audience publique.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:31] Merci.

25 Madame Wakchom pour l'Accusation, je vous prie.

26 M^{me} WAKCHOM (interprétation) : [09:32:39] Bonjour, Monsieur le Président,
27 Messieurs les juges. Bonjour à toutes et tous ici présents. L'Accusation est
28 représentée aujourd'hui par Lucio Garcia, Yassin Mostfa, Kweku Vanderpuye, et

1 moi-même, Sylvie Wakchom.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:55] Maître Massidda.

3 M^e MASSIDDA : [09:32:58] Bonjour à toutes et à tous. Pour les victimes des autres
4 crimes comparaisent aujourd'hui M^{me} Mouhia Asso et moi-même, Paulina
5 Massidda.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:02] Maître Suprun.

7 M^e SUPRUN : [09:33:06] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les juges. Les
8 anciens enfants soldats sont représentés aujourd'hui par Tayssir Othmani, Anne
9 Grabowski et moi-même, Maître Suprun.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:13] Merci. Je me
11 retourne maintenant vers M^e Dimitri.

12 Maître Dimitri, votre équipe a quelque peu changé. Vous avez un peu changé. Pas
13 vous, bien sûr, mais votre équipe.

14 M^e DIMITRI (interprétation) : [09:33:27] Nous partageons les responsabilités et le
15 fardeau.

16 Bonjour à toutes et à tous. M. Yekatom est présent dans le prétoire, représenté par
17 Sabine Bayssat, Laurence Hortas-Laberge, Lionel Messi Tikpa, Charlotte Floquet,
18 M^{me} Anta Guissé, moi-même, Mylène Dimitri. et il me semble que Régis Tiangaye
19 nous suit également à distance.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:52] Nous l'avons
21 autorisé. En effet, je m'en souviens.

22 Maître Knoops.

23 M^e KNOOPS (interprétation) : [09:33:59] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs
24 les juges. Bonjour à toutes et à tous. Au deuxième rang, l'équipe d'aujourd'hui :
25 Mathias Goffe, Alexandre Desevedavy et notre nouveau... notre nouvelle stagiaire,
26 M^{me} Kenza Ayadi, à la droite.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:07] Bienvenue à vous.

28 Et nous avons également un nouveau témoin, ce qui est très important.

1 Bonjour à vous Monsieur le témoin, est-ce que vous m'entendez et me comprenez
2 bien ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:34:30] Bonjour. Je vous entends très bien.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:34] Bonjour à vous,
5 Monsieur Ngbaba. Vous êtes ici présent pour témoigner et assister la Chambre en
6 l'affaire *Le Procureur. M. Yekatom et M. Ngaiissona*. Tout d'abord, nous sommes tenus
7 de vous faire lire l'engagement solennel, le serment. Donc, je vais en donner lecture
8 et je vais vous demander de bien vouloir le répéter : je déclare solennellement...

9 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:07] Je jure solennellement...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:15] ... que je dirai la
11 vérité...

12 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:20] ... que je dirai la vérité...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:26] ... toute la vérité et
14 rien que la vérité.

15 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:32] ... toute la vérité et rien que la vérité.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:45] Merci, Monsieur le
17 témoin. Vous êtes désormais sous serment. Vous savez ce que cela signifie. Vous
18 devez nous dire tout ce que vous savez et tout ce que vous nous dites doit être la
19 vérité. En ce qui concerne les instructions pratiques, pour éviter toute répétition, je
20 cède sans plus attendre la parole à M^e Guissé.

21 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

22 PAR M^e GUISSÉ : [09:36:15] Merci, Monsieur le Président.

23 Q. [09:36:18] Bonjour, Monsieur le témoin. Je pense que, d'ici quelques minutes, vous
24 allez me voir plus facilement à l'écran.

25 Voilà. C'est moi qui parle. Je sais que c'est un petit peu des fois compliqué de
26 s'adapter au fait que vous entendez une voix dans l'oreille, qui est la voix de
27 l'interprète, quand c'est un autre interlocuteur qui parle, mais je suis sûre que vous...
28 vous allez vous y habituer. Donc, je me présente à nouveau, puisque nous nous

1 sommes déjà rencontrés à Bangui. Je m'appelle Anta Guissé et je suis une des
2 avocates de M. Alfred Yekatom. C'est à ce titre que je vais vous poser des questions
3 sur votre expérience et votre vie durant les événements que vous avez vécus dans
4 votre pays en 2013 et 2014.

5 Comme nous sommes par visioconférence, comme je vous l'ai dit, des fois, il faut
6 faire attention à l'interlocuteur qui vous parle. Normalement, vous le voyez à l'écran.
7 En général, la personne qui vous parle, quand c'est des avocats, elle est debout,
8 comme je le suis aujourd'hui ou, en tout cas, elle sera en gros plan pour vous. Et
9 puis, il y a des règles pratiques qu'il faut respecter.

10 Comme vous l'avez constaté, nous sommes d'horizons diverses et il y a des
11 interprètes qui assurent la traduction. Vous, vous allez parler en sango, moi, je vais
12 parler en français, mais il y a des gens aussi dans la salle qui parlent anglais, et donc,
13 tout est traduit de façon simultanée, en même temps. Ce qui veut dire qu'il faut
14 qu'on prenne des précautions, à savoir : parler lentement pour que les interprètes
15 puissent traduire l'ensemble de vos propos et des miens également, il faut que je
16 fasse la même chose. Et puis, comme je sais que vous parlez aussi un peu le français,
17 il faut bien faire une pause entre le moment où je vous pose la question et le moment
18 où vous répondez. Parce que, en plus de l'interprétation, il y a des personnes qui
19 sont chargées de noter tout ce qui est dit dans la salle d'audience aujourd'hui. Donc,
20 la lenteur et les pauses, c'est important. Est-ce que vous me comprenez ? Est-ce que
21 c'est clair ?

22 R. [09:38:53] Oui, j'ai bien compris.

23 Q. [09:38:55] Est-ce que vous voyez l'écran également ? Est-ce que vous voyez la salle
24 d'audience ? Et est-ce que vous me voyez à l'écran ?

25 R. [09:39:02] Oui, c'est très clair.

26 Q. [09:39:06] Parmi les autres recommandations, je vais vous poser des questions. Si
27 une de mes questions n'était pas claire, n'hésitez pas à me demander de répéter ou
28 de la reformuler, je le ferai. Un autre point important : de la même façon, si vous ne

1 connaissez pas la réponse à une de mes questions... — c'est possible, il n'y a pas de
2 honte, nous on est là pour vous poser des questions sur ce que vous savez, sur ce
3 que vous avez vécu — s'il y a des choses que vous ne savez pas, des choses que vous
4 ne connaissez pas, il suffit... ou de choses dont vous ne vous souvenez pas, il suffit
5 de le dire et on comprend très bien. Ce sont des faits qui remontent à un certain
6 nombre de... d'années. Est-ce que c'est clair aussi ?

7 R. [09:39:57] Oui, j'ai bien compris.

8 Q. [09:39:58] O.K. Eh bien, si tout est clair, Monsieur Ngbaba, on va commencer les
9 questions et je vais commencer par vous demander d'indiquer à la Chambre vos
10 nom et prénom.

11 R. [09:40:26] Je m'appelle Ngbaba Auguste.

12 Q. [09:40:34] Est-ce que vous pouvez indiquer votre date de naissance et votre lieu
13 de naissance ?

14 R. [09:40:54] Je suis né le 28 août 1995.

15 Q. [09:41:00] Et votre lieu de naissance ?

16 R. [09:41:08] Je suis né à Bambari dans la commune de Ngoubia.

17 Q. [09:41:28] Pouvez-vous indiquer le nom de votre père ?

18 R. [09:41:31] Mon père s'appelle Ngbaba Élie.

19 Q. [09:41:42] Et votre mère ?

20 R. [09:41:48] Ma mère s'appelle Dokomgo Yogosse Clémentine.

21 Q. [09:42:01] Est-ce que vos parents sont toujours en vie ?

22 R. [09:42:09] Mes deux parents sont déjà décédés.

23 Q. [09:42:20] Quand sont-ils décédés ?

24 R. [09:42:29] Ça fait déjà longtemps. J'étais encore enfant quand ils sont décédés.

25 Q. [09:42:41] Et quand ils sont décédés, vous avez été recueilli par quelqu'un ?

26 R. [09:42:47] Après la mort de mon père et de ma mère, c'était la... le... la grande sœur
27 ou le grand frère de ma mère qui m'a hébergé.

28 Q. [09:43:10] Alors, je comprends que, en sango, grand frère et grande sœur, c'est la

1 même chose. Est-ce que vous pouvez préciser si vous avez été recueilli par un
2 homme ou par une femme et donner son nom ?

3 R. [09:43:27] Elle s'appelle Nado Cécile ; c'était la grand sœur de ma mère.

4 Q. [09:43:40] Vous avez des frères et sœurs ; et si oui, combien ?

5 R. [09:43:57] Oui, j'ai des sœurs et des frères, nous sommes une fratrie de sept
6 personnes.

7 Q. [09:44:05] Et l'ensemble de votre fratrie a été recueillie par votre tante à la mort de
8 vos parents ?

9 R. [09:44:25] Oui, c'est cela.

10 Q. [09:44:30] Et votre tante Cécile Nado, vous l'appellez comment aujourd'hui ? Est-ce
11 que vous la considérez comme votre mère adoptive ?

12 R. [09:44:53] On l'appelle toujours Maman.

13 Q. [09:45:00] Alors, pour respecter la façon dont vous l'appellez et pour que ce soit
14 clair pour la suite de mes questions, je vais, en me référant à Cécile Nado, l'appeler
15 votre mère ou votre maman, puisque c'est comme ça que vous la considérez, pour
16 qu'il n'y ait pas de... de difficultés. Et vous pourrez évidemment faire la même chose.
17 Est-ce que c'est clair ?

18 R. [09:45:27] Oui, j'ai bien compris.

19 Q. [09:45:35] Avant les événements des Séléka et des Anti-balaka, où est-ce que vous
20 habitiez avec votre mère ?

21 R. [09:45:50] J'habitais à Sica II, chez elle.

22 Q. [09:45:59] Et, à cette époque-là, vous alliez à l'école ?

23 R. [09:46:09] Oui, je fréquentais l'école.

24 Q. [09:46:16] Et vous fréquentiez quelle école, quel établissement ?

25 R. [09:46:26] Il s'agissait du Lycée des martyrs.

26 Q. [09:46:38] Est-ce que vous connaissez la ville de Pissa ?

27 R. [09:46:47] Oui, je la connais parfaitement.

28 Q. [09:46:52] Avez-vous de la famille à Pissa ?

1 R. [09:47:01] Oui, j'ai de la famille là-bas, à Pissa.

2 Q. [09:47:10] Et quel est le nom de famille des membres de... de cette famille que
3 vous avez à Pissa ?

4 R. [09:47:25] Bien sûr, je peux vous donner son nom, si vous me le permettez.

5 Q. [09:47:32] Allez-y.

6 R. [09:47:38] Je vous remercie de m'avoir donné ce pouvoir. J'étais avec mon oncle
7 appelé Endjio Évariste. Il y a Endjio Emmanuel, Endjio Éric. Il y a également Endjio
8 Etienne, Endjio Ezekiel, Endjio Euphrasie, Endjio Eurodiade. Il y a aussi Endjio
9 Emmanuela, Endjio Eugénie et plein d'autres Endjio que je ne peux pas tous citer ici.

10 Q. [09:48:41] Et quels sont exactement vos liens de famille ? Est-ce que vous pouvez...
11 vous savez comment vous êtes apparenté à ces... cette famille Endjio ?

12 R. [09:49:07] C'est une longue histoire. La personne bien indiquée pour vous donner
13 toutes ces informations est donc ma mère. Elle nous a donné quelques informations
14 par rapport à cela. « Il » nous a dit que la personne qui avait hébergé Endjio père
15 était mon grand-père.

16 Q. [09:49:48] Attendez. Je vous remercie de cette précision, j'aurais d'autres questions
17 à vous poser, mais je vais vous demander un petit instant parce que ma consœur a
18 des problèmes de... (*discussion au sein de l'équipe de Défense*) — ça s'appelle un
19 Brahler — ok, donc, a des problèmes de Brahler, et... et elle n'a plus de son, je ne sais
20 pas. Elle n'a plus de son et c'est un peu problématique pour le suivi.

21 M^e GUISSÉ : [09:50:13] Je ne sais pas si quelqu'un peut venir à la rescousse.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:50:20] Bien. La question est
23 de savoir si on doit s'interrompre quelques instants ou alors peut-être pouvons-nous
24 appeler un technicien qui travaillera pendant que vous poursuivez votre
25 interrogatoire, ce qui serait préférable. Donc, on va faire venir quelqu'un pour
26 assister M^e Dimitri.

27 M^e GUISSÉ : [09:50:40] Et pour que l'assistance soit complète, tout le système... enfin,
28 il n'y a plus de Transend, il n'y a plus... il y a un vrai problème.

1 Q. [09:50:50] Excusez-nous, Monsieur Ngbaba, comme vous le voyez, les audiences
2 sont... sont très modernes et avec des... des éléments techniques qui, parfois, peuvent
3 poser problème, et on doit régler cette petite question. Désolée de l'interruption.
4 Vous avez indiqué que votre mère vous a expliqué que Endjio père a été hébergé par
5 votre grand-père. Quand vous dites « Endjio père », vous faites référence à qui ?

6 R. [09:51:32] Je fais référence à... Je fais référence au père de Endjio Évariste.

7 Q. [09:51:43] Et quel est son nom complet, au père de Évariste ?

8 R. [09:51:56] Bien sûr, si vous me le permettez.

9 Q. [09:52:03] Allez-y. Monsieur le témoin, quand je vous pose une question, vous
10 pouvez répondre directement, vous n'avez pas besoin de permission, vous êtes là
11 pour répondre aux questions, donc n'hésitez pas.

12 R. [09:52:19] Merci beaucoup. Il s'appelle Endjio Fidèle.

13 Q. [09:52:28] Et donc, si je comprends bien, Endjio Fidèle, c'est le père de toutes les
14 personnes que vous nous avez indiquées tout à l'heure. Donc, Évariste, Emmanuel,
15 Étienne, Ezekiel, et cetera ?

16 R. [09:52:45] C'est cela.

17 Q. [09:52:53] Est-ce que vous savez si Endjio Évariste a des frères qui sont décédés ?

18 R. [09:53:13] Oui, je le sais. Il a des frères qui sont déjà décédés.

19 Q. [09:53:26] Est-ce que vous pouvez donner le nom de ses frères qui sont décédés ?

20 R. [09:53:37] Oui. Endjio Edgar, Endjio Edmond.

21 Q. [09:53:58] Et est-ce que vous les avez connus, ces oncles à vous, qui sont décédés ?

22 R. [09:54:11] La personne que je connaissais, c'était Endjio Edmond. Par contre,
23 Edgar, il est décédé quand j'étais encore très petit, enfant.

24 Q. [09:54:28] Et cet oncle que vous appelez Edgar Endjio, est-ce qu'il a eu des
25 enfants ?

26 R. [09:54:41] Bien sûr, il a eu des enfants. Il avait... Il a des enfants.

27 Q. [09:54:48] Est-ce que vous pouvez me donner le nom de ces enfants ?

28 R. [09:54:58] Oui. Il a deux garçons ; l'aîné s'appelle Endjio Oscar et le second Endjio

1 Ecclésiaste.

2 Q. [09:55:21] Et est-ce que ses enfants vivent à Pissa ?

3 R. [09:55:31] Oui, ils sont tous à Pissa.

4 M^e GUISSÉ : [09:55:41] Pour quelques questions, Monsieur le Président, j'aurais
5 besoin de...

6 Monsieur le Président, pour quelques questions, j'aurais besoin de...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:55:52] Excusez-moi.

8 M^e GUISSÉ : [09:55:53] J'aurais besoin...

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT : [09:55:54] Oui ?

10 M^e GUISSÉ : [09:55:56] ... (*Suite de l'intervention inaudible*)

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:56:01] Oui, oui, bien sûr.

12 Nous passons donc à huis clos partiel.

13 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 56*)

14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [09:56:18] Nous sommes à huis clos partiel,

15 Monsieur le Président.

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 Q. [09:57:06] Est-ce que, lorsque vous étiez enfant, vous alliez en vacances à Pissa ?

22 R. [09:57:16] Oui, quand j'étais enfant, pendant les vacances, j'y allais, même pendant
23 les week-ends.

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 *(Passage en audience publique à 10 h 06)*

18 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:06:45] Nous sommes en audience publique,

19 Monsieur le Président.

20 M^e GUISSÉ : [10:06:50]

21 Q. [10:06:50] Monsieur le témoin, je vais revenir plus tard à votre famille de Pissa,

22 mais, pour le moment, je voudrais m'intéresser à un autre sujet et revenir à votre vie

23 à Sica II, avant le coup d'État des Séléka. Vous avez indiqué que, avant cette époque,

24 vous habitiez avec votre mère et votre fratrie à Sica II, que vous alliez à l'école.

25 Nous savons que les Séléka sont entrés à Bangui en mars 2013 ; est-ce que vous étiez

26 resté à Sica II jusqu'à l'arrivée des Séléka à Bangui ?

27 R. [10:07:40] Quand j'étais à Sica II, j'ai entendu parler des Séléka qui se

28 rapprochaient de la ville de Bangui. Ma maman qui était au Sica II nous a dit que

1 notre oncle du quartier Miskine a... a déjà évacué sa femme et ses enfants ; il est
2 mieux qu'on puisse le regagner et dormir ensemble avec lui, ce n'était pas bien de le
3 laisser tout seul. C'est comme cela que nous avons regagné notre oncle qui était à
4 Miskine, comme nous l'a demandé notre maman.

5 Q. [10:08:24] Première question, quel est le nom de votre oncle à Miskine que vous
6 avez rejoint avant l'arrivée des Séléka ?

7 R. [10:08:43] Il s'appelle Ndokonbo Gustave.

8 Q. [10:08:56] Et donc, vous l'avez rejoint à Miskine. Quand vous l'avez rejoint à
9 Miskine, est-ce que vous avez continué à aller à l'école, au lycée ?

10 R. [10:09:07] Oui, je continuais à aller à l'école.

11 Q. [10:09:13] Ce qui veut dire que c'est seulement quand vous rentriez dormir le soir
12 que vous alliez chez lui ; c'est ça ?

13 R. [10:09:28] Au moment où il y a eu la crise, quand les Séléka sévissaient, on ne
14 fréquentait pas parce qu'il y avait une désorganisation totale, y compris de l'école
15 aussi, donc je ne fréquentais pas à cette époque-là.

16 Q. [10:09:49] Donc, vous êtes allé vous installer avec votre frère à Miskine chez votre
17 oncle. Quelle était l'atmosphère de Miskine juste avant l'arrivée des Séléka ?

18 R. [10:10:16] Il n'y avait pas de gravité à Miskine à l'époque, avant l'arrivée des
19 Séléka.

20 Q. [10:10:22] Est-ce qu'il y avait des musulmans et des non-musulmans dans le
21 quartier ?

22 R. [10:10:28] Oui, il y avait des chrétiens et des musulmans à Miskine, dans le même
23 quartier.

24 Q. [10:10:51] Et c'est donc à Miskine, chez votre oncle, que vous étiez quand les
25 Séléka sont rentrés à Bangui ?

26 R. [10:10:59] Oui, j'étais chez lui quand les Séléka sont entrés dans Bangui.

27 Q. [10:11:15] Est-ce que vous aviez vu personnellement des Séléka à Miskine ?

28 R. [10:11:20] Oui, j'ai vu les Séléka à Miskine. Quand ils sont entrés dans Bangui,

1 j'étais chez mon oncle. J'étais... Entre mon grand frère et moi, j'étais le seul qui avait
2 couru. J'étais sorti sur la grande voie pour voir les Séléka passer au niveau du
3 croisement de Benz-Vi.

4 Q. [10:12:02] Et qu'est-ce que vous avez vu exactement ?

5 R. [10:12:05] J'ai vu au niveau de la boulangerie Notre-Dame, il y a eu des
6 musulmans qui étaient sortis du quartier, ils ont rencontré certains de leurs frères
7 qui étaient dans la Séléka, ils lui ont remis des armes et ils ont commencé à tirer en
8 l'air. Ils poussaient des clameurs, ils tiraient en l'air. Mon frère est sorti pour me...
9 pour me chercher. Il m'a dit mais pourquoi je suis sorti sur la grande voie. Il m'a dit
10 il vaut mieux rester à la maison, et comme cela, s'il y a un souci, on saura ce qui
11 devait arriver. Et il m'a grondé, et je suis rentré à la maison.

12 Q. [10:12:45] Est-ce que vous pouvez clarifier un point ? Vous avez dit que des gens
13 ont donné des armes. Qui a donné des armes à qui ?

14 R. [10:13:03] Les Séléka qui sont entrés dans Bangui, ils étaient dans leurs véhicules,
15 ils ont remis des armes, ils ont distribué des armes à leurs frères qui étaient... leurs
16 frères musulmans qui étaient dans le quartier Miskine. Ils ont commencé à tirer en
17 l'air et à pousser des clameurs jusqu'au niveau de la boulangerie Notre-Dame,
18 devant un magasin *Mini-market*. Devant ce magasin, les Séléka ont distribué des
19 armes à leurs frères musulmans qu'ils connaissaient. Ils tiraient en l'air et ils
20 poussaient des clameurs.

21 Q. [10:13:40] Comment savez-vous que c'étaient leurs frères musulmans qui
22 distribuait les armes ? Vous connaissez les personnes à qui ils ont distribué les
23 armes ?

24 R. [10:13:59] Oui, je connais certains. Quand j'allais chez mon oncle en vacances, on
25 jouait au football ensemble. Je connais certains d'entre eux.

26 Q. [10:14:13] Donc, je comprends que, ça, c'est le jour où vous avez vu les Séléka
27 arriver à Miskine. Après l'arrivée des Séléka, comment s'est passée la cohabitation
28 dans ce quartier entre les Séléka et la population ?

1 R. [10:14:45] Il y avait eu un changement, ce n'était pas comme auparavant où les
2 musulmans et les chrétiens s'entendaient bien, échangeaient entre eux. Il y a eu un
3 changement de... de posture : les chrétiens vivaient dans la peur, les musulmans
4 étaient en position de... de force. La relation n'était plus comme auparavant.

5 Q. [10:15:25] Est-ce qu'il y a eu des incidents particuliers du fait de changement de
6 relation ?

7 R. [10:15:33] Oui, c'est vrai. C'est vrai, beaucoup de choses se sont passées après que
8 les Séléka aient pris le pouvoir. Il y a beaucoup de choses qui se sont passées,
9 beaucoup d'exactions. Et je suis l'une des victimes de ces exactions-là, au quartier
10 Miskine.

11 Q. [10:15:56] Est-ce que vous pouvez expliquer à la Chambre ce qui s'est passé ?

12 R. [10:16:11] Voici ce qui s'est passé. Un jour, on était devant le marché de Miskine, et
13 ce jour-là, nous avons appris qu'un pneu du véhicule d'un colonel des Séléka avait
14 été volé. Alors, ses éléments dont certains sont venus du KM 5 en commençant... en
15 tirant en l'air devant ce marché, ils ont commencé également à fracasser des portes
16 en tirant en l'air. Pendant ce temps, on était un peu proche du croisement de Benz-
17 Vi. Mon grand frère et moi, qui étions chez mon oncle, avons décidé de nous
18 éloigner de cet endroit, puisqu'il y avait des fusillades partout. Nous avons décidé
19 de partir parce que... Étant donné qu'ils avaient commencé à briser des portes, il
20 faudrait qu'on quitte la zone. Nous sommes partis, nous avons pris la fuite. Il était
21 derrière moi, mon aîné. Il me disait : « Mon petit frère, je suis derrière pour te
22 protéger. Même en cas de tirs, je serai là pour te couvrir. Et je préférerais mourir et te
23 laisser en vie. » Et lorsqu'il m'a tenu ce discours, j'ai eu pitié de mon grand frère qui a
24 choisi de me protéger dans les situations difficiles.

25 Dans la progression, nous sommes arrivés au pied d'un manguier, lorsque nous
26 avons entendu le bruit de la poursuite des éléments du général, il nous a dit de
27 monter dans ce manguier. Il m'a aidé à monter — et j'étais le premier à monter. Il m'a
28 poussé à monter encore vers le sommet. Et lui, il était au niveau du tronc. Il m'a dit

1 qu'il préférerait rester en bas pour pouvoir me couvrir. Et lorsqu'ils sont arrivés, ils
2 parlaient dans leur langue. Ils parlaient seulement dans une langue que, moi, je ne
3 comprenais pas. Et à un moment donné, mon grand frère m'a fait un signe me
4 demandant de descendre du manguier. Je suis alors descendu et nous avons
5 continué la progression vers un endroit plus sécurisé. Et c'était...
6 Nous avons décidé de repartir à Sica, chez notre maman. Nous discussions de... du
7 chemin à... à prendre, mais c'est lui qui dirigeait la progression. Et lorsque nous
8 sommes arrivés au croisement de Benz-Vi, nous, on était comme des enfants qui
9 cherchaient à se sauver. Et on voulait traverser la... la grand-route, et un frère du
10 quartier, un grand frère du quartier, nous a interpellés et nous a dit de nous stopper
11 à cet endroit-là, parce que c'était dangereux de traverser la route. Il fallait être
12 prudents. Il nous a dit : « Regardez là-bas ! Vous voyez ce qui se trouve là-bas ? »
13 Nous avons dit oui. « Voilà. C'est un... C'est un corps sans vie. C'est quelqu'un abattu
14 par ces assaillants. » Alors, il faudrait que nous fassions très attention. Il nous a
15 également demandé de regarder devant la cave de... des amis. Il y avait un
16 flamboyant à côté, là. Il nous a aussi montré un autre corps devant la boulangerie
17 Notre-Dame. Et il nous a montré plusieurs corps — plusieurs corps. Certains étaient
18 sur l'axe qui menait vers... qui mène vers Sica et d'autres étaient autour de nous, tout
19 proches de nous.
20 Et moi, j'ai commencé à paniquer. J'ai commencé à pleurer. J'ai dit à mon grand
21 frère : « C'est fini pour nous. Certainement nous allons périr aujourd'hui. » Et il m'a
22 réconforté en disant qu'il fallait qu'on croit en Dieu et qu'il allait nous protéger. Ce
23 jour-là, j'étais vraiment paniqué. J'étais... J'étais vraiment traumatisé. Il m'a conseillé
24 de rester à côté de lui et d'attendre à ce qu'il y ait une certaine accalmie avant de
25 traverser la grand-route. Nous sommes donc restés à côté de ce... du... à côté de ce
26 kiosque. Dieu merci, un véhicule de la Sangaris est arrivé, un char, et dans leur
27 progression, nous nous sommes cachés derrière ce véhicule et nous en avons profité
28 pour traverser la grand-route et progresser vers notre lieu de refuge.

1 Voilà ce qui m'est arrivé quand j'étais à Miskine.

2 Q. [10:21:15] Et donc, je comprends... je comprends que vous avez réussi à regagner
3 le domicile de votre mère à Sica II ; c'est ça ?

4 R. [10:21:32] C'est cela.

5 Q. [10:21:36] Juste une question de précision. Vous dites que, dans votre fuite, un
6 grand frère du quartier vous a aidés et vous a montré des corps, et que vous avez vu
7 des corps. Est-ce que vous êtes... Ces... Ces personnes, c'étaient des personnes qui
8 étaient en habit militaire ? Les corps étaient en habit militaire ou est-ce que c'étaient
9 des civils, de ce que vous avez constaté ?

10 R. [10:22:06] Ils n'avaient aucun vêtement militaire, ils étaient en tenue civile. Il y
11 avait même un... le corps d'une dame qui portait une robe, et l'homme portait un
12 pantalon jean. C'est ce que j'ai vu. Il n'y avait aucune personne portant un vêtement
13 militaire.

14 Q. [10:22:36] Je vous remercie de ces précisions. Et, maintenant, je vais passer à un...
15 à un autre sujet. Vous avez indiqué que vous connaissiez la ville de Pissa, que vous y
16 alliez en vacances pour voir votre famille. Est-ce que vous y avez jamais habité ?

17 R. [10:23:03] À vrai dire, j'ai passé beaucoup de temps à Pissa. Je parlerai même de
18 huit années.

19 Q. [10:23:25] Quand avez-vous quitté Sica II pour aller habiter à Pissa ?

20 R. [10:23:33] Lorsque je suis arrivé à Pissa, le lendemain, nous avons reçu une
21 information de la part de nos frères que les Balaka étaient arrivés à Bangui.

22 Q. [10:23:57] D'accord. Donc, nous savons que les Anti-balaka sont rentrés à Bangui
23 le 5 décembre 2013. Est-ce que ça veut dire que vous êtes arrivé à Pissa la veille ?
24 C'est bien ça ? C'est-à-dire, le 4 décembre.

25 R. [10:24:26] Oui, je suis arrivé le 4 à Pissa.

26 Q. [10:24:30] Vous venez d'indiquer que vous avez appris la nouvelle de l'entrée des
27 Anti-balaka par vos frères. Est-ce que vous pouvez indiquer de quels frères il s'agit ?

28 R. [10:24:51] Il s'agissait de mon grand frère Ngbaba Alban Rodrigue. C'était lui qui

1 nous avait appelés. Ma mère aussi. Ils nous ont informés que les Anti-balaka avaient
2 pris le contrôle de Bangui et qu'il fallait que je reste à Pissa jusqu'à ce qu'il y ait
3 accalmie avant que je ne retourne dans la capitale.

4 Q. [10:25:28] Avant de poursuivre sur cette question, est-ce que vous pouvez
5 indiquer à la Chambre pourquoi vous êtes allé à Pissa le 4 décembre 2013, donc la
6 veille de l'attaque ?

7 R. [10:25:41] Bien, je vais vous parler de... du motif de mon déplacement. En fait,
8 j'étais parti avec... je suis parti avec la carte grise de mon oncle Endjio que ma mère
9 m'avait donnée pour lui apporter. Vous savez, les cartes grises sont établies dans la
10 capitale, à Bangui. Alors, il avait, dans un premier temps, envoyé toutes les pièces à
11 ma maman qui a pu établir le document. Vous savez, mon oncle Endjio, c'est
12 quelqu'un avec qui je m'amuse beaucoup. C'était donc une occasion pour moi de lui
13 rendre visite. Et donc, quand maman a donné ce... le document, j'en ai profité pour
14 me rendre à Pissa.

15 Q. [10:26:41] Petite précision, peut-être, pour les personnes qui ne sont pas familières
16 avec l'expression « carte grise » : est-ce qu'on est d'accord que la carte grise, c'est le
17 document officiel d'enregistrement d'un véhicule ; c'est bien ça ?

18 R. [10:27:03] C'est bien ça. C'est comme l'acte de naissance du véhicule. Lorsque vous
19 achetez un véhicule, il faudrait le faire enregistrer pour que votre véhicule puisse
20 obtenir un numéro d'immatriculation.

21 Q. [10:27:25] Et donc, cette carte grise que vous avez été chargé de rapporter à Pissa,
22 c'était pour le véhicule de quel oncle ?

23 R. [10:27:48] Mon oncle Endjio Évariste.

24 Q. [10:27:53] Je reviens maintenant à l'information que vous avez reçue de votre frère
25 et de votre mère de l'entrée des... des Anti-balaka. Comment vous avez eu cette
26 information ? Comment ils ont fait pour vous tenir informé ?

27 R. [10:28:11] Ils ont appelé mon oncle au téléphone. Ils ont échangé avec lui. Et par la
28 suite, ils ont demandé à ce que le téléphone me soit donné pour que je puisse

1 échanger également avec eux. Il m'a donc dit : « Alors, mon petit frère, est-ce que tu
2 es au courant de la prise de Bangui par les Anti-balaka ? Alors, je préfère que tu
3 restes là-bas et il ne faut pas sortir du domicile de l'oncle. Lorsqu'il y aura accalmie,
4 nous te donnerons l'autorisation de retourner à Bangui. » Voilà l'information qu'ils
5 m'ont donnée et qui m'a permis de comprendre que les Anti-balaka avaient
6 effectivement pris le contrôle de la ville de Bangui.

7 Q. [10:29:08] Donc, c'est votre famille à Bangui, votre frère et votre mère, qui ont pris
8 la décision que vous restiez à Pissa pour votre sécurité ; c'est bien ça ?

9 R. [10:29:23] C'est bien ça.

10 Q. [10:29:27] Tout à l'heure, quand je vous ai demandé si vous aviez habité à Pissa,
11 vous avez indiqué que vous y êtes resté huit ans. Est-ce que c'est à partir de ce
12 moment-là que vous restez huit ans à Pissa ?

13 R. [10:29:46] C'est cela.

14 Q. [10:29:54] Je vais passer, Monsieur Ngbaba, à un autre sujet, à savoir votre arrivée
15 à Pissa. Vous voulez parler ?

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:15] Oui. Monsieur le
17 témoin, vous voulez dire quelque chose. Je vous en prie, vous avez la parole.

18 LE TÉMOIN : [10:30:21] Je voudrais aller au petit coin. Est-ce que je peux avoir cette
19 autorisation ?

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:30:30] Bien entendu. Nous
21 prenons une pause de cinq minutes. Et faites-nous signe lorsque nous pouvons
22 poursuivre.

23 LE TÉMOIN : [10:30:43] Je vous en... Je vous remercie.

24 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:30:52] Veuillez vous lever.

25 *(L'audience est suspendue à 10 h 30)*

26 *(L'audience est reprise en public à 10 h 42)*

27 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:42:30] Veuillez vous lever.

28 Veuillez vous asseoir.

1 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:42:52] Maître Guissé, à
3 vous la parole.

4 M^e GUISSÉ : [10:42:56] Merci, Monsieur le Président.

5 Q. [10:43:02] Monsieur Ngbaba, on va reprendre la suite des questions.

6 Est-ce que ça va toujours ? Est-ce que les consignes de parler doucement et de
7 marquer des pauses sont toujours bien comprises ?

8 R. [10:43:25] Oui, j'ai bien compris.

9 Q. [10:43:27] Quand vous êtes arrivé à Pissa, où est-ce que vous avez habité ?

10 R. [10:43:32] J'habitais chez mon oncle Endjio Évariste.

11 Q. [10:43:51] Quels sont les autres membres de la famille qui habitaient chez votre
12 oncle à ce moment-là ?

13 R. [10:43:58] Il y avait sa femme et ses enfants. On habitait tous ensemble dans la
14 même maison.

15 Q. [10:44:19] Où est-ce que se situait la maison de votre oncle Évariste exactement ?

16 R. [10:44:38] Nous habitons au quartier Magouga.

17 Q. [10:44:51] Est-ce que... Vous avez parlé de... de frères et de... de votre oncle
18 Évariste ; est-ce qu'il y avait d'autres membres de la famille Endjio qui habitaient à
19 proximité ?

20 R. [10:45:08] Oui, ils étaient proches, pratiquement dans la même concession.

21 Q. [10:45:20] Vous parlez d'une concession ; est-ce que vous pouvez indiquer
22 combien de maisons il y avait dans cette concession et qui les occupait ?

23 R. [10:45:39] Il y avait ses petits frères et sa belle-mère qui habitaient dans l'autre
24 maison. Et dans sa maison, il y avait sa femme, ses enfants et moi.

25 Q. [10:46:01] Et dans la concession, les maisons, elles étaient configurées comment ?
26 Est-ce qu'elles étaient côte à côte, est-ce qu'elles étaient espacées ? Est-ce que vous
27 pouvez préciser ?

28 R. [10:46:19] Les maisons étaient face à face, elles n'étaient pas loin l'une de l'autre ;

1 les maisons étaient si proches.

2 M^e GUISSÉ : [10:46:28] Monsieur le Président, pour mes prochaines questions,
3 j'aurais besoin de passer brièvement à huis clos.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:38] Très bien. Pour
5 combien de temps, parce que nous avons du public dans la galerie ?

6 M^e GUISSÉ : [10:46:46] Pas très longtemps, je pense que c'est maximum une dizaine
7 de minutes.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:46:53] Très bien. Nous
9 nous rapprochons de la pause.

10 Bon, quoi qu'il en soit, nous passons à huis clos partiel.

11 *(Passage en audience à huis clos partiel à 10 h 47)*

12 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:47:10] Nous sommes à huis clos partiel,
13 Monsieur le Président.

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 *(Passage en audience publique à 10 h 51)*

20 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:51:39] Nous sommes en audience publique, Monsieur le
21 Président.

22 M^e GUISSÉ : [10:51:53] Et juste une précision : est-ce que votre cousin était... donc, je
23 parle de Oscar, hein, est-ce qu'il était déjà présent quand vous êtes arrivé à Pissa ?
24 Est-ce qu'il était déjà là ?

25 R. [10:52:13] Oui, il était déjà à Pissa. Il est né à Pissa.

26 Q. [10:52:31] Je vais maintenant passer à un autre sujet. Et je voudrais m'intéresser à
27 vos activités à Pissa après votre arrivée dans la ville. Comment est-ce que vous
28 passiez vos journées ?

1 R. [10:52:53] Quand j'étais arrivé à Pissa, j'ai entrepris un petit commerce dans la
2 boutique de mon oncle. C'est ce que je faisais à Pissa.

3 Q. [10:53:20] De quel oncle parlez-vous ?

4 R. [10:53:36] Endjio Évariste, c'était lui le gérant, mais c'était un bien familial .Et, à un
5 moment, on m'avait confié la gestion de ce bien familial-là.

6 Q. [10:53:55] Et dans cette boutique de votre oncle Évariste, il vendait quoi ?

7 R. [10:54:11] On vendait les produits de première nécessité comme du sucre, du café
8 et du sel. On vendait aussi quelques vêtements ; on vendait un peu de tout.

9 Q. [10:54:34] C'était le seul commerce que votre oncle Évariste avait à Pissa ?

10 R. [10:54:43] Oui, c'est son métier, il était commerçant. Bon, peut-être qu'il faisait
11 autre chose que je n'ai pas su, mais, à ce que je sache, c'était son métier, il faisait ça
12 avant. Et quand j'étais arrivé, il m'a formé, et après, j'ai commencé à vendre aussi
13 dans la boutique.

14 Q. [10:55:21] Et cette boutique, elle était ouverte le soir ?

15 R. [10:55:26] Oui, on commençait à vendre le matin, jusqu'au soir. Le soir aussi, oui,
16 on vendait : la boutique était ouverte.

17 Q. [10:55:55] Vous avez dit que cette boutique vendait un peu de tout. Est-ce qu'elle
18 vendait de la boisson également ?

19 R. [10:56:03] Dans la boutique, on vendait du vin tel que le Peñasol, le Baron de
20 Madrid, mais, derrière la boutique, nous avions une cave où on vendait les boissons
21 en bouteille.

22 Q. [10:56:42] Et quand vous dites une cave, est-ce que ça veut dire que c'était un
23 endroit où il n'y avait que de l'alcool, et les gens venaient s'installer, ou est-ce que
24 c'était une cave à vin simplement ? Est-ce que vous pouvez préciser ?

25 R. [10:57:02] Oui, les gens venaient, ils passaient leur commande, et on leur servait à
26 boire. À côté aussi, il y avait une auberge.

27 Q. [10:57:21] À quel endroit exactement se situe la boutique de votre oncle Évariste ?

28 R. [10:57:41] C'était dans le marché de Pissa, au premier rang.

1 Q. [10:57:50] Et est-ce que le reste du marché fonctionnait à cette période ?

2 R. [10:58:01] Oui, il y avait des commerçants qui vendaient... beaucoup de
3 commerçants qui vendaient leurs produits dans le marché de Pissa.

4 M^e GUISSÉ : [10:58:10] Monsieur le Président, je vois que l'heure de la pause est
5 presque arrivée, et je vais passer à un autre thème. Donc, si vous voulez la marquer
6 maintenant.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:58:20] Très bien. Excellente
8 suggestion.

9 Et nous allons, donc, observer une pause, jusqu'à 11 h 30.

10 M^{me} L'HUISSIÈRE : [10:58:28] Veuillez vous lever.

11 *(L'audience est suspendue à 10 h 58)*

12 *(L'audience est reprise en public à 11 h 30)*

13 M^{me} L'HUISSIÈRE : [11:30:38] Veuillez vous lever.

14 Veuillez vous asseoir.

15 *(Le témoin est présent dans la salle de vidéoconférence)*

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:04] Maître Guissé, vous
17 avez la parole et nous sommes en audience publique, n'est-ce pas.

18 M^e GUISSÉ : [11:31:14] Merci, Monsieur le Président.

19 Q. [11:31:19] Monsieur Ngbaba, nous sommes de retour à l'audience pour la suite de
20 mes questions. Je voudrais maintenant passer à un autre thème toujours en lien avec
21 votre arrivée à Pissa.

22 Quand vous êtes arrivé à Pissa, est-ce que les Séléka étaient présents dans la ville ?

23 R. [11:31:43] Je n'ai pas compris votre question.

24 Q. [11:31:49] Il n'y a aucun souci, je vais la répéter.

25 Quand vous êtes arrivé à Pissa, est-ce que les Séléka étaient présents dans la ville ?

26 R. [11:32:06] Effectivement, les Séléka étaient présents dans la ville de Pissa.

27 Q. [11:32:17] Est-ce que vous avez vu des Anti-balaka présents à Pissa pendant que
28 les Séléka étaient présents également ?

1 R. [11:32:36] Non. Je n'ai pas vu d'Anti-balaka à l'époque où la Séléka était à Pissa.

2 Q. [11:32:48] O.K. Ça va nous permettre de... d'établir une période de temps plus
3 facile. Donc, pour les prochaines questions que je vais vous poser, je vais
4 m'intéresser à la période où les Séléka sont présents à Pissa, donc la période où les
5 Séléka sont là. Est-ce que c'est clair ?

6 R. [11:33:16] C'est clair.

7 Q. [11:33:23] Donc, ma première question : où étaient stationnés les Séléka à Pissa ?

8 R. [11:33:39] Les Séléka étaient stationnés à proximité de... du centre de santé de
9 Pissa, du centre de traitement ambulatoire des personnes vivant avec le VIH. Ils se
10 sont installés là.

11 Q. [11:34:18] Savez-vous qui était leur chef ?

12 R. [11:34:30] Leur chef s'appelait Alkanto.

13 Q. [11:34:46] Comment avez-vous su son nom ?

14 R. [11:34:56] Je l'ai su parce qu'il venait acheter dans la boutique où je vendais. Il
15 venait souvent avec certains de ses éléments. Et c'est là où j'ai su que c'était lui qui
16 était leur chef.

17 Q. [11:35:24] De ce que vous avez pu constater, quels étaient les rapports entre la
18 population de Pissa et les Séléka ?

19 R. [11:35:43] Je crois que c'était la situation similaire à celle de Bangui. Ils se
20 comportaient comme les Séléka se comportaient à l'endroit des autres populations
21 civiles. La cohabitation n'était pas parfaite.

22 Q. [11:36:31] Alors, peut-être pour nous aider à comprendre ce que vous entendez
23 par « la situation n'était pas parfaite », est-ce que vous pouvez parler de... d'incidents
24 particuliers qui se sont déroulés à Pissa avec les Séléka, qui peuvent montrer ce qui
25 se passait à l'époque ?

26 R. [11:37:04] Oui. Je peux donner plusieurs exemples. Je parlerai de l'un de mes amis,
27 d'un de mes frères, qui travaillait ou qui avait un kiosque de chargement des
28 appareils électroniques. Et même Alkanto lui a donné son téléphone à charger.

1 Lorsque l'aide de camp a rapporté le téléphone, Alkanto a prétendu que la carte-
2 mémoire avait disparu. Donc, ils l'ont arrêté, ils l'ont séquestré. Nous avons dû
3 négocier, nous avons payé 50.000 avant qu'il ne soit libéré. Donc, il n'y avait pas de...
4 de quiétude.

5 La population était menacée et il y avait des rackets, notamment des véhicules qui
6 passaient avec les marchandises pour Bangui. Et cela ne plaisait pas à la population
7 de Bangui... de... de Pissa, ce qui me fait dire qu'il n'y avait pas de bonne ambiance
8 du tout.

9 Q. [11:38:39] Vous-même, est-ce que vous avez eu des problèmes avec les Séléka à
10 Pissa ?

11 R. [11:38:52] Oui. J'ai eu des problèmes avec les Séléka à Pissa, parce que je vendais
12 dans une boutique. Et j'avais eu une moto pour des vendre... des ventes en détail
13 dans les petites localités. Et sur son trajet, on l'arrêtait. Ils mettaient dans les
14 marchandises des cartouches, des munitions et l'accusaient de faire un trafic de
15 munitions. Et tout cela, c'était pour le racketter. Ça, ce sont des... des faits qui me
16 font dire qu'ils ne se comportaient pas bien parce que, cette personne-là, on
17 l'envoyait dans les petits villages pour le commerce et le résultat a été qu'il était
18 racketté.

19 Voilà ce que je peux vous donner comme un autre exemple.

20 Q. [11:40:17] Et pour être sûre de bien comprendre : si je comprends bien, il y avait
21 une personne qui était à moto qui travaillait pour votre boutique et celle de votre
22 oncle, et qui allait vendre des marchandises dans les petits villages ; c'est ça ? C'est
23 cette personne-là qui a eu des problèmes avec les Séléka ; j'ai bien compris ?

24 R. [11:40:43] Oui. C'est... C'est cela. Nous lui donnons les marchandises qu'il devait
25 vendre et, lorsqu'il y avait des incidents, j'étais le tout premier à intervenir. J'en
26 parlais à mon oncle. Et je... j'en... j'en ressentais toute la responsabilité, parce que
27 j'étais la toute première personne à gérer avant d'en parler à mon oncle. Donc, je me
28 sens... je me sentais responsable et je me sentais personnellement touché.

1 Et l'autre incident, c'était qu'ils utilisaient des faux billets et que je ne pouvais pas me
2 plaindre. Ça, c'est... ce sont des... des incidents qui ont eu lieu là où... à ma boutique.

3 Q. [11:41:52] Tout à l'heure, vous avez indiqué que, à l'arrière de la boutique, il y
4 avait une cave où les gens venaient boire. Est-ce que les Séléka fréquentaient parfois
5 cette cave ?

6 R. [11:42:10] Oui. Les Séléka fréquentaient cette cave.

7 Q. [11:42:20] Et est-ce que vous avez eu à constater qu'il y a eu des incidents à cet
8 endroit-là ?

9 R. [11:42:40] Oui, j'ai constaté qu'il y a eu des incidents. Pour exemple, un des chefs
10 des Séléka qui s'appelait Japonais, il venait consommer et refusait de payer. Le
11 gérant se... se plaignait et il me demandait de dire à mon oncle, de rapporter à mon
12 oncle que Japonais venait consommer la boisson, mais ne payait pas. Ça, c'était aussi
13 pour nous un déficit, surtout dans la vente des... des boissons, à cause du
14 comportement des Séléka.

15 Q. [11:43:40] Quand vous êtes arrivé à Pissa, est-ce qu'il y avait des musulmans et
16 des non-musulmans dans la ville ?

17 R. [11:43:59] Oui. Il y avait des musulmans et des non-musulmans.

18 Q. [11:44:14] Je vais à nouveau vous poser des questions sur l'atmosphère qui régnait
19 entre les... les deux communautés.

20 Du fait de la présence des Séléka, est-ce que vous avez vu... Alors je vais commencer
21 peut-être par parler avant. Vous avez indiqué que vous alliez en vacances, et
22 régulièrement à Pissa, avant la période des événements. Est-ce que les deux
23 communautés, quand vous alliez... quand vous étiez plus jeune et avant les
24 événements, est-ce que les deux communautés s'entendaient bien à Pissa ?

25 R. [11:44:57] Oui. Les deux communautés s'entendaient très bien. Les musulmans, les
26 chrétiens pratiquaient les mêmes activités. Je prends l'exemple de l'élevage ou bien
27 encore de l'agriculture. Les chrétiens avaient des boutiques, les musulmans aussi.
28 L'ambiance, l'atmosphère était bonne avant cette crise.

1 Q. [11:45:37] J'en viens maintenant à nouveau à la période de la présence des Séléka
2 à Pissa. Est-ce que cette présence et les incidents que vous venez de décrire ont eu
3 une incidence sur le rapport entre les deux communautés ?

4 R. [11:46:03] Oui, effectivement. Lorsque les Séléka sont arrivés, les musulmans ou
5 encore les commerçants musulmans ont commencé à menacer par la force, à
6 menacer, notamment, les commerçants qui n'hésitaient pas à conduire les non-
7 musulmans aux Séléka. Je crois qu'il y a... il s'est développé un sentiment de... de
8 méfiance. Il y a eu un changement total.

9 Les gens étaient inquiets, et même nous qui étions des commerçants, nous étions
10 inquiets parce qu'ils étaient en position de force. Avant cela, nous avions des clients
11 réguliers et, à cause de l'attitude des Séléka, ces clients ne venaient plus.

12 Voilà l'un des... des incidents ou encore les impacts que nous avons connus lors de la
13 présence de... des... des Séléka dans la localité.

14 Q. [11:47:54] Je vous remercie de ces précisions. Et maintenant, je vais passer à un
15 sujet un petit peu différent, toujours en lien avec votre présence à Pissa et toujours
16 en... pendant la période où les Séléka étaient présents.

17 Est-ce que c'est clair ?

18 R. [11:48:18] C'est très clair.

19 Q. [11:48:22] Donc durant cette période, en dehors des... des membres de votre
20 famille, est-ce que vous fréquentiez des jeunes à Pissa ?

21 R. [11:48:43] Je fréquentais des jeunes.

22 Q. [11:48:54] Quels sont les jeunes qui étaient vos amis et que vous voyiez le plus
23 souvent ?

24 R. [11:49:10] Lorsque je suis arrivé à Pissa, je fréquentais Okoa-Penguia et son grand
25 frère, Loïc. J'étais ami à Koussagalé Geoffroy. Ce sont ceux-là que je fréquentais à
26 l'époque.

27 Q. [11:49:39] Vous avez parlé d'un certain... enfin de deux frères Okoa-Penguia, est-
28 ce qu'ils avaient un lien de famille avec le maire de la ville ?

1 R. [11:49:58] Ce sont les enfants de... de M. le maire.

2 Q. [11:50:17] Vous avez évoqué également Geoffroy Koussagalé. Est-ce que vous
3 pouvez indiquer quel type d'activités vous aviez avec vos amis quand vous n'étiez
4 pas à votre boutique ?

5 * R. [11:50:43] Concernant Robby, ils allaient à l'école et ils jouaient au football. Parce
6 que moi-même, j'aimais jouer au football.

7 S'agissant de Geoffroy, il était footballeur. On ne l'appelait pas Geoffroy, mais
8 Ocema. Il jouait au football et il vendait du méchoui, et il vendait également de l'eau
9 fraîche.

10 Q. [11:51:21] Je vais revenir sur ces points un petit peu plus en détail tout à l'heure.
11 Vous avez donné un prénom, je ne suis pas sûre d'avoir bien entendu. Est-ce que
12 vous pouvez répéter le... le... le nom des enfants Okoa-Penguia ? Le prénom, plutôt,
13 que vous avez utilisé ?

14 R. [11:51:41] Celui avec qui on jouait, c'était Okoa-Penguia Loïc. C'était le grand
15 frère. * Et le cadet, c'est Okoa-Penguia Robby.

16 Q. [11:52:03] Vous avez parlé de football. À quel endroit est-ce que vous jouiez au
17 football ?

18 R. [11:52:19] On jouait sur le terrain à côté de... de l'école. Ça se situait dans le
19 quartier Magouga.

20 Q. [11:52:36] À quelle fréquence est-ce que vous aviez des matchs ?

21 R. [11:52:50] On jouait entre les différents quartiers. C'étaient des rencontres inter-
22 quartiers, en fait.

23 Q. [11:53:10] Je vous remercie de cette précision. Mais en fait, ma question c'était : à
24 quelle fréquence est-ce que vous organisiez ces matchs ? Est-ce que c'était tous les
25 jours, plusieurs fois par semaine, une fois par semaine ?

26 Vous voyez ? C'est juste pour avoir une idée de combien de matchs vous jouiez...
27 durant la période.

28 R. [11:53:40] Des fois, dans une semaine, on pouvait jouer trois ou quatre matchs.

1 Cela dépendait de l'organisateur. Et donc, l'organisateur planifiait les jours auxquels
2 on devait venir jouer. Trois ou quatre jours par semaine, cela dépendait de lui.

3 Q. [11:54:19] Vous nous avez indiqué que vous avez travaillé à la boutique de votre
4 oncle. Donc, du coup, à quel moment est-ce que vous aviez le temps de jouer au
5 foot ?

6 R. [11:54:41] Je peux vendre, et à un moment où j'allais prendre ma douche ou bien
7 me trouver quelque chose à manger ; c'est à ce moment-là que j'en profitais pour
8 jouer au football, parce que c'est le sport que j'aimais beaucoup plus.

9 Q. [11:55:12] Donc si je comprends bien, vous n'étiez pas toute la journée dans la
10 boutique ; il y a parfois où vous aviez vos activités en journée. Et vous fermiez la
11 boutique à ce moment-là ?

12 R. [11:55:31] C'est cela.

13 Q. [11:55:45] Vous avez évoqué des matchs inter-quartiers ; est-ce que je comprends
14 que ça veut dire que les équipes étaient composées de jeunes du même quartier et
15 que les différents quartiers s'affrontaient ?

16 R. [11:56:10] C'est bien cela. Chaque quartier avait son équipe et on se rencontrait
17 pour jouer ces matchs-là.

18 Q. [11:56:26] Et vous-même, vous étiez de l'équipe de quel quartier ?

19 * R. [11:56:36] Je faisais partie de l'équipe Magouga Espoir.

20 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [11:56:50] L'interprète n'a pas bien entendu. Si
21 le témoin peut répéter ?

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:57:05]

23 Q. [11:57:05] Monsieur le témoin, il y a eu un petit problème d'interprétation. Ça
24 n'est pas du tout votre faute. Est-ce que vous pourriez répéter votre dernière
25 réponse, s'il vous plaît ?

26 R. [11:57:22] Magouga espoir, c'est le nom de mon équipe. Magouga espoir.

27 M^e GUISSÉ : [11:57:32]

28 Q. [11:57:32] Ça s'appelait comme ça parce que vous étiez du quartier Magouga ;

1 c'est bien ça ?

2 R. [11:57:42] C'est bien cela.

3 Q. [11:57:48] Les fils Okoa-Penguia avec lesquels vous jouiez... En tout cas Loïc,
4 puisque vous avez dit que c'était lequel avec qui vous jouiez le plus, il était dans
5 quelle équipe ?

6 R. [11:58:09] Loïc était dans l'équipe de Mokotamba.

7 L'INTERPRÈTE SANGO-FRANÇAIS : [11:58:20] Si l'interprète a bien entendu.

8 M^e GUISSÉ : [11:58:25]

9 Q. [11:58:25] C'était bien Mokotamba, l'équipe de Loïc ? Parce qu'on n'a pas bien
10 entendu.

11 R. [11:58:38] As Mokotamba. Il jouait dans l'équipe As Mokotamba.

12 Q. [11:58:52] Et Geoffroy Ocema Koussagalé, il jouait dans quelle équipe ?

13 R. [11:59:00] Il jouait dans l'équipe Sous-Antenne. C'est le nom de leur équipe ;
14 Sous-Antenne.

15 Q. [11:59:18] Vous avez parlé d'un... quelqu'un qui organisait les matchs. C'était un
16 jeune aussi qui organisait les matchs ? Et il était de quel quartier ?

17 R. [11:59:35] Il habitait le quartier Bamba. C'est quelqu'un qui travaillait au centre de
18 santé de Pissa.

19 Q. [12:00:03] Dans la traduction, on a entendu le quartier Bamba (*phon.*). C'est bien...
20 C'est le quartier Bamba (*phon.*) ou c'est un autre nom ? Est-ce que vous pouvez
21 préciser ?

22 R. [12:00:20] Le... Le Président habitait le quartier Banda.

23 M^e GUISSÉ : [12:00:33] Monsieur le Président, pour les prochaines questions, je vais
24 avoir besoin de passer à huis clos, je pense pendant une dizaine de minutes.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:00:46] Pour le public dans
26 la galerie, comme vous l'avez entendu, nous allons passer une dizaine de minutes à
27 huis clos partiel. Ce qui signifie que d'ici 10 à 15 minutes nous repasserons en
28 audience publique. Mais pour l'instant, nous sommes tenus de passer en audience à

1 huis clos partiel.

2 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 01)*

3 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:01:17] Nous sommes à huis clos partiel,

4 Monsieur le Président.

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel

1 (Passage en audience publique à 12 h 16)

2 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:16:07] Nous sommes de retour en audience
3 publique, Monsieur le Président.

4 M^e GUISSÉ : [12:16:14]

5 Q. [12:16:14] Monsieur le témoin, je vais maintenant passer à un autre sujet et je vais
6 m'intéresser maintenant au moment où... enfin juste un peu avant l'arrivée des Anti-
7 balaka.

8 Ma première question est la suivante : quand les Anti-balaka sont arrivés à Pissa, est-
9 ce qu'il y avait encore des habitants musulmans présents dans la ville ?

10 R. [12:16:53] Lorsque les Anti-balaka sont arrivés à Pissa, il y avait... il n'y avait
11 aucun musulman. Il n'y avait aucun Séléka à Pissa.

12 Q. [12:17:11] À quel moment sont-ils partis ? Alors, je vais peut-être préciser ma
13 question. Est-ce que la population musulmane et les Séléka sont partis en même
14 temps ?

15 R. [12:17:35] S'agissant des musulmans, ils étaient partis bien avant le départ des
16 Séléka, c'est-à-dire les Séléka étaient les derniers à partir de la ville.

17 Q. [12:17:53] Savez-vous où sont partis les musulmans ?

18 R. [12:18:03] Les musulmans sont partis à Mbaïki. Ils se sont regroupés à Mbaïki.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:20] Madame Wakchom.

20 M^{me} WAKCHOM (interprétation) : [12:18:28] Oui, Monsieur le Président, ma
21 consœur pourrait-elle demander au témoin quand exactement cela s'est produit
22 lorsque les musulmans sont partis ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:18:36] Oui, elle avait peut-
24 être l'intention de le faire, mais c'est une réponse qui nous intéresse également.

25 Peut-être que vous pouvez aborder cette question dès maintenant, Maître.

26 M^e GUISSÉ : [12:18:47]

27 Q. [12:18:47] Vous avez indiqué, Monsieur le témoin, que vous êtes arrivé à Pissa le
28 5 décembre 2013 et qu'au moment où vous êtes arrivé, il y avait encore des

1 musulmans, il y avait les Séléka. Vous avez indiqué ensuite que les Séléka sont
2 partis, d'abord la population musulmane et ensuite les Séléka. Est-ce que vous
3 pouvez situer combien de temps après votre arrivée à Pissa, donc combien de temps
4 après le 5 décembre, les musulmans sont partis ? Est-ce que c'était encore au mois de
5 décembre ? Est-ce que c'était janvier, février ? Est-ce que c'étaient plusieurs semaines,
6 plusieurs mois ? Je comprends que vous ne puissiez pas avoir de date précise, mais
7 est-ce que vous pourriez donner une... un aperçu du temps ? Une évaluation ?

8 R. [12:19:49] C'est une histoire qui date de très longtemps. Je ne peux plus me
9 souvenir du mois. Vous savez, même je ne suis pas en mesure de me rappeler quel
10 mois je suis arrivé à Pissa. Alors, je viens de vous dire que je suis arrivé à Pissa la
11 veille de la prise de... de Bangui par les Anti-balaka. Donc, je ne peux pas vous dire
12 avec exactitude quand ils sont partis de Pissa.

13 Q. [12:20:24] Il n'y a pas de soucis, Monsieur le témoin. Vous nous répondez en
14 fonction de vos souvenirs. Et vous avez raison de nous dire quand vous... vous ne
15 pouvez pas répondre. C'est exactement ce qu'il faut faire.

16 En tout cas, sans connaître le... le... la durée exacte, enfin le moment exact du départ,
17 est-ce qu'on est d'accord qu'il y a quand même plusieurs jours, si on prend comme
18 repères peut-être le nombre de matchs de football que vous avez joués et le... le
19 nombre d'incidents que vous avez évoqués avec les Séléka, est-ce qu'on est d'accord
20 que ça s'est étalé sur plusieurs jours ou plusieurs semaines ?

21 R. [12:21:12] Effectivement.

22 Q. [12:21:20] Comment avez-vous appris le départ des musulmans de Pissa ?

23 R. [12:21:35] Certains avec qui on collaborait, on vendait au marché. Parce que vous
24 savez, nous, les jeunes, on se côtoyait, on se connaissait, et certains nous disaient
25 qu'ils allaient juste... effectuaient juste des petits déplacements. Ils partaient en petits
26 groupes. Et ce n'est que par la suite que nous nous sommes rendu compte qu'il n'y
27 avait plus de musulmans dans la ville et lorsque nous avons appelé certains pour
28 leur poser la question : « Mais pourquoi vous partez sans nous... nous informer ? »

1 Ils nous ont répondu en disant : « C'est parce que... Nous sommes à Mbaïki tout
2 simplement parce qu'il y a la... la MINUSCA. » Et ils se sentaient menacés, c'est
3 pourquoi ils se sont retirés. Certains de... des musulmans n'étaient pas contents du...
4 du comportement des... des Séléka. C'est pourquoi, pour se protéger, sauver leur
5 peau, ils étaient obligés de se retirer à Mbaïki pour être en sécurité.

6 Q. [12:22:51] Vous avez indiqué que vous avez eu l'occasion de parler avec des
7 musulmans qui étaient partis à Mbaïki. Est-ce que vous vous souvenez du nom de
8 certaines personnes avec qui vous aviez parlé ? Et comment avez-vous échangé avec
9 eux ?

10 R. [12:23:11] On se parlait au téléphone.

11 Q. [12:23:22] Et avec qui avez-vous parlé en particulier ?

12 R. [12:23:34] La personne avec qui j'ai parlé s'appelait Absour. C'est la personne que
13 j'ai... j'ai appelée.

14 Q. [12:23:50] Est-ce que vous pouvez répéter le nom de la personne avec qui vous
15 avez parlé, parce qu'on n'a pas très bien entendu en traduction ?

16 R. [12:24:00] Absour. Absour.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:09] Maître Guissé, si
18 vous me le permettez : une question du juge Président, Monsieur le témoin.

19 Q. [12:24:14] Vous indiquez que la population musulmane se sentait menacée.
20 Pourriez-vous nous préciser par qui la population musulmane se sentait menacée ?

21 R. [12:24:29] On ne savait pas qu'est-ce qui se passait entre les musulmans et les
22 Séléka. Vous savez, les musulmans se sont retirés tranquillement sans qu'on le sache.
23 Et après, on s'était rendu compte qu'il n'y avait plus de musulmans. Ils n'étaient pas
24 menacés. On ne sait pas qu'est-ce qu'il y avait entre... entre eux pour qu'ils puissent
25 sortir tranquillement de... de la ville. C'est par la suite, quand on les a appelés et
26 qu'ils nous ont... qu'ils nous ont dit ça. Mais lorsqu'ils étaient dans la ville, ils
27 n'étaient pas menacés du tout.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:25:20] Maître Guissé,

1 continuez.

2 M^e GUISSÉ : [12:25:23]

3 Q. [12:25:23] Tout à l'heure, vous avez évoqué le nom de Barabati, le propriétaire
4 d'un... de l'étal au marché, en disant qu'il était musulman et pour lequel Léger et son
5 neveu vendaient du méchoui. Est-ce qu'il est resté à Pissa ?

6 R. [12:26:02] Il faisait partie de ceux qui... ceux qui sont partis.

7 Q. [12:26:09] Et est-ce qu'il est parti... est-ce qu'il est parti avant les Séléka, en même
8 temps que les Séléka ou après — à votre connaissance ?

9 R. [12:26:31] Il est parti avant les Séléka.

10 M^e GUISSÉ : [12:26:48] J'ai... J'ai besoin de cinq minutes à huis clos, Monsieur le
11 Président.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:26:55] Très bien. Nous
13 passons donc à huis clos partiel.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 12 h 27)*

15 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:27:12] Nous sommes en audience à huis
16 clos partiel, Monsieur le Président.

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 *(Passage en audience publique à 12 h 28)*

4 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : [12:28:45] Nous sommes de retour en audience
5 publique, Monsieur le Président.

6 M^e GUISSÉ : [12:29:00]

7 Q. [12:29:00] Monsieur le témoin, j'en reviens maintenant à l'arrivée des Anti-balaka
8 à Pissa. Vous nous avez indiqué que vous étiez présent à Pissa ; est-ce que vous étiez
9 là le jour où ils sont arrivés ?

10 R. [12:29:24] J'étais bien présent. J'étais bien présent. Après le départ des Séléka, le
11 matin, un matin, on s'est rendu compte qu'il n'y avait plus d'éléments séléka. On ne
12 savait pas exactement à quelle heure. Pendant ce temps, on avait peur. J'ai ouvert
13 une porte de la boutique. Puisqu'on ne savait pas où est-ce qu'ils étaient, on avait
14 peur. Et à ce moment-là, les Anti-balaka sont arrivés dans la ville. J'étais bien
15 présent.

16 Q. [12:29:58] Là encore, je vais essayer de voir avec vous si vous pouvez me donner
17 une évaluation de temps. Est-ce que c'était un jour ou plusieurs jours après le départ
18 des Séléka que les Anti-balaka sont arrivés ?

19 R. [12:30:23] Si mes souvenirs sont bons, les Anti-balaka sont arrivés le lendemain du
20 départ des Séléka.

21 Q. [12:30:45] Alors, je voudrais que vous m'expliquiez un petit peu plus en détail ce
22 qui s'est passé ce jour-là. Vous venez de dire que vous étiez dans votre boutique, que
23 vous aviez peur. Comment avez-vous su que les Anti-balaka sont arrivés à Pissa ?

24 R. [12:31:13] Lorsque j'étais dans ma boutique, il y avait une porte qui était
25 entr'ouverte. J'ai entendu des cris, des acclamations venant de Sakolongo. On se
26 demandait « Mais qu'est-ce qui se passe ? » Et certaines personnes ont dit que ce
27 sont... c'est l'arrivée des Anti-balaka. Donc, il y avait une réjouissance jusqu'au
28 niveau du marché. Donc, j'ai fermé la boutique parce que j'ai entendu parler des

1 Anti-balaka, je ne les ai jamais vus. Et donc, j'ai... je me suis dit qu'il fallait que je
2 sorte aller voir à quoi ils ressemblaient.

3 Q. [12:32:08] Et où êtes-vous allé pour voir à quoi ils ressemblaient ? À quel endroit
4 vous êtes-vous rendu ?

5 R. [12:32:23] J'ai fermé les portes de la boutique et, puisque la brigade n'était pas très
6 éloignée, * je me suis rendu au bord de la route devant la brigade. Et même là, j'ai
7 rencontré Geoffroy Koussagalé et on parlait de ces Anti-balaka, comment ils étaient,
8 avec... avec les cheveux qu'ils avaient gardés. Et Okoa-Penguia Robinson a dit « Non,
9 ne parlons pas pour ne pas attirer leur attention. » Donc, on parlait de leur
10 accoutrement, de comment ils étaient présentés, ils étaient barbus. On discutait de
11 ça, nous trois.

12 Q. [12:33:23] Vous avez parlé de Robby Okoa-Penguia, c'est celui... c'est le frère de
13 Loïc ; c'est ça ?

14 R. [12:33:40] Oui, le frère cadet à Loïc.

15 Q. [12:33:47] Et vous avez vu aussi Geoffroy Koussagalé ce jour-là ?

16 R. [12:33:54] Oui. Nous étions tous ensemble. La première personne avec qui j'ai
17 commencé à discuter, c'était Geoffroy Koussagalé. Et Robby, je ne l'ai vu que par
18 après. Donc, on discutait d'eux, on parlait de cela. « Regardez comment ils sont
19 barbus ! » Et Robby a dit « Ne parlons pas d'eux », parce qu'ils allaient peut-être...
20 pour ne pas attirer leur attention. Même Geoffroy disait « Regarde comment ils ont
21 les cheveux touffus. » Mais comme c'étaient des amis proches, nous étions trois
22 dans... dans le groupe et on discutait de... de l'arrivée ou bien de... de ce à quoi on
23 assistait.

24 Q. [12:34:53] En dehors de vous trois, est-ce qu'il y avait d'autres personnes qui
25 étaient présentes au bord de la route ce jour-là ?

26 R. [12:35:08] Je peux vous dire que c'était toute la ville — toute la ville — qui s'était
27 attroupée pour voir ce qu'il se passait. La... Les Séléka sont partis. Les gens n'allaient
28 plus au champ, ils avaient instauré un couvre-feu à 18 heures. Nous avons passé la

1 nuit. Le lendemain matin, nous n'avons pas senti leur présence, tout le monde était
2 dans la ville pour... et se demandait qu'est-ce qui se passait, pourquoi la Séléka est
3 partie. Mais je peux vous dire... Je peux vous dire avec certitude que c'était toute la
4 population qui était sortie, qui était au bord de la route pour l'arrivée des Anti-
5 balaka.

6 Q. [12:36:04] Et quand vous dites « toute la population », comment elle se comportait
7 sur la route ? Est-ce que les gens faisaient ou disaient des choses particulières ce jour-
8 là ?

9 R. [12:36:26] Oui. Ils chantaient. Il y avait des... des acclamations. Ils disaient que peu
10 importe le temps, nous allons venir. *Lawa Lawa*, nous allons revenir. Donc, les
11 femmes étalaient leurs pagnes pour laisser passer, pour acclamer, pour accueillir les
12 Anti-balaka tout en chantant.

13 Q. [12:37:07] Je voudrais faire juste un petit retour en arrière par rapport à ce que
14 vous venez de dire. Un petit peu avant, vous avez parlé d'un couvre-feu qui avait été
15 institué par les Séléka. Et en même temps, un petit peu plus tôt, vous nous aviez
16 parlé de la cave qui était derrière la boutique, en disant qu'elle était ouverte le soir.
17 Est-ce que vous pouvez préciser si le couvre-feu s'appliquait aussi à votre boutique
18 et à la buvette ou à la cave qu'il y avait ?

19 R. [12:37:55] Merci pour votre question. Lorsque nous avons entendu dire que dans
20 les villages où les... que les Anti-balaka se regroupaient dans certains villages, c'est à
21 cette occasion qu'ils ont institué le couvre-feu et nous respectons le couvre-feu. La
22 boutique et même la cave étaient fermées à 17 heures. Les Séléka allaient chercher
23 le... le gérant pour leur vendre de la boisson. Mais à 17 heures, 18 heures, le couvre-
24 feu était effectif et c'était respecté par la population.

25 Q. [12:38:56] Si je comprends bien, en fait, il y a eu une évolution de la situation. Au
26 départ, il n'y avait pas eu de... il n'y avait pas de couvre-feu et c'est quand on a
27 entendu que les Anti-balaka approchaient qu'il y a eu l'instauration de ce couvre-feu.
28 Est-ce que j'ai ce bien compris votre témoignage ?

1 R. [12:39:28] Oui, vous m'avez parfaitement compris.

2 Q. [12:39:30] Donc, je reviens à la période, à savoir le jour de l'arrivée des Anti-
3 balaka. La population, donc, les accueillent... en tout cas favorablement, d'après ce
4 que vous avez indiqué. Est-ce qu'en dehors d'avoir vu certains Anti-balaka qui
5 étaient barbus et les cheveux touffus, est-ce que vous avez l'occasion de les voir de
6 plus près ces Anti-balaka ?

7 R. [12:40:15] Je n'ai pas compris votre question.

8 Q. [12:40:21] Elle était trop longue, vous avez parfaitement raison.

9 Vous avez indiqué que vous avez eu une discussion avec vos amis Robby et
10 Geoffroy au sujet des Anti-balaka. Vous les aviez... Vous les avez aperçus en voyant
11 qu'ils avaient de la barbe et des cheveux. Donc ça, vous les avez vus une première
12 fois. Ma question maintenant, c'est de savoir si vous avez eu l'occasion de les revoir,
13 ces Anti-balaka, ce jour-là ?

14 R. [12:41:01] Oui, nous étions proches d'eux lorsque nous faisons nos commentaires.
15 Nous étions assez proches, nous étions à la barrière, la barrière de la brigade. Nous
16 étions là, il y avait beaucoup de gens. Et donc, on montait sur les bâtiments pour
17 pouvoir les observer.

18 Q. [12:41:24] Est-ce que vous pouvez estimer le nombre d'Anti-balaka que vous avez
19 vus ce jour-là ?

20 R. [12:41:40] Non. Non, je ne peux pas, je ne peux pas estimer le nombre.

21 Q. [12:41:50] Alors, j'entends votre réponse, mais je vais quand même essayer. Est-ce
22 qu'ils étaient 10, plus de 10, 20, plus ? Est-ce que dans ceux que vous avez vus, je...
23 dans ceux que vous avez vus, est-ce qu'ils étaient plus de 10 — on va commencer
24 par-là ?

25 R. [12:42:16] Oui, ils étaient plus de 10.

26 Q. [12:42:23] Quand vous les avez vus, ils étaient à pied ou ils étaient en voiture ?

27 R. [12:42:39] En voiture. Ils étaient en voiture.

28 Q. [12:42:48] Est-ce que vous avez su qui était leur chef ?

1 R. [12:43:02] Non. On n'a pas... sur le coup, on ne savait pas qui était le chef. Mais
2 nous avons vu un chef qui a donné une instruction et qui avait été respectée par les
3 éléments. C'est là que nous avons compris que c'était lui, le chef.

4 Q. [12:43:31] Vous dites que vous avez vu un... vous avez vu un chef qui a donné
5 un... des instructions à ses éléments. Où est-ce que vous avez vu ce chef et est-ce que
6 vous avez appris son nom ?

7 R. [12:43:58] De... ne... ce n'est qu'après que j'ai su que c'est la personne dont on
8 parlait. Ce n'est qu'après que j'ai su son nom.

9 Q. [12:44:19] Et quel nom avez-vous appris ?

10 R. [12:44:28] Le nom, c'était Rombhot. Ce n'est qu'après que j'ai appris qu'il
11 s'appelait Alfred Yekatom Rombhot. Mais à cette époque, on l'appelait Rombhot.

12 Q. [12:44:55] Et c'était à côté de la barrière de la brigade, c'est ça, que vous l'avez
13 vu ?

14 R. [12:45:07] Oui, de la barrière... la barrière de la brigade de la gendarmerie, à la
15 brigade même.

16 Q. [12:45:18] Vous dites qu'il a donné une instruction ; qu'est-ce qu'il a dit
17 exactement ?

18 R. [12:45:29] Il était dans le véhicule, il a dit : « Population de Pissa, tout ce que... tous
19 les éléments que vous voyez ici, ce sont des pères de foyer qui se sont sacrifiés pour
20 libérer la RCA. Dieu nous a permis d'aujourd'hui... d'arriver à Pissa. Mais si
21 seulement un de mes éléments ne se comporte pas bien, n'ayez pas peur de me le
22 dire et je saurai comment le corriger. Parce que nous sommes venus pour la
23 population. Si un de ces éléments se comportait mal, n'ayez pas peur, dites-le-moi. »
24 C'est ça, le message qu'il a adressé à la population.

25 Q. [12:46:38] Il a parlé à la population ; est-ce qu'il a également parlé à ses élément ?

26 R. [12:46:52] Il a également parlé à ses éléments. Après avoir adressé la parole à la
27 population, il s'est adressé à ses hommes en disant : « Écoutez, je ne veux pas vous
28 voir circuler dans les quartiers. Je ne veux pas avoir des plaintes, dire que, voilà, telle

1 personne, telle autre est allée au marché. Restez là où vous êtes. Si vous avez besoin
2 de quoi manger, appelez-moi, appelez, on va vous apporter à manger. Mais n'allez
3 pas vous promener dans le marché, dans les quartiers. Celui qui va oser se hasarder
4 à se promener dans les quartiers aura affaire à moi. Voilà, je suis obligé de dire cela
5 devant tout le monde. Vous êtes dans une ville, il faut avoir confiance avec la
6 population... à la population... faire confiance à la population. »

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:48:04]

8 Q. [12:48:04] Une question de la part du juge Président, Monsieur le témoin.

9 Est-ce que vous pourriez décrire en détails la situation lorsque M. Yekatom a fait son
10 discours ou ses discours. Où... Où est-ce que cela avait lieu ? Est-ce qu'il était dans sa
11 voiture ou bien est-ce qu'il était debout ? Est-ce que vous pourriez nous donner des
12 détails pour que nous puissions nous imaginer la scène ?

13 R. [12:48:37] Lorsqu'il s'est adressé à la population, il était... il était dans son
14 véhicule, entouré de ses... ses hommes. On n'avait pas le temps... ou la possibilité de
15 le voir de près. Ceux qui en avaient cette possibilité, ce sont ceux qui étaient proches
16 de lui. Mais il y avait beaucoup de monde, toute une foule, à ce moment-là.

17 Q. [12:49:16] Est-ce que vous étiez suffisamment près du véhicule pour entendre ce
18 qu'il a dit lorsqu'il était dans ce véhicule ?

19 R. [12:49:27] Oui, j'étais proche. Ils... Ils étaient devant la... la brigade, là où il y avait
20 la... la barrière. On l'entendait bien, on le voyait. Il parlait à haute voix. Et la
21 population était calme et l'entendait. Il était clair, on pouvait entendre ce qu'il disait
22 clairement.

23 Q. [12:49:55] Avez-vous pris des notes sur ce qu'il a dit à ce moment-là, parce que,
24 apparemment, vous vous souvenez vraiment très en détails de ce qui a été dit ?

25 R. [12:50:14] Non, je n'avais pas pris de notes.

26 Q. [12:50:20] Merci.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:50:21] Et toutes mes
28 excuses, Maître Guissé, mais je voulais avoir une idée plus précise de la situation.

1 Merci.

2 M^e GUISSÉ : [12:50:33]

3 Q. [12:50:34] Pour terminer sur ce point, et faire une suite à la question de M. le
4 Président, vous avez un souvenir précis de ce qui a été dit ce jour-là ; est-ce que,
5 pour vous, c'était un jour particulier, cette arrivée ? Est-ce que c'était... il y a une
6 raison pour laquelle vous avez le souvenir de... de ce qui a été dit ?

7 R. [12:51:04] Ce n'est pas pour rien que je me suis souvenu de cela. Comprenez que
8 nous vivions une époque très difficile, avant l'arrivée des Anti-balaka. Et donc, à leur
9 arrivée, tout le monde, toute la population était... était contente, hein. C'était comme
10 le jour de l'An. Donc, tout le monde était content, on pouvait se promener librement.

11 Oui. Écoutez, si quelqu'un va demander à un commerçant d'arrêter de vendre à... à
12 18 heures, hein, les commerçants n'étaient pas contents, mais après l'arrivée des
13 Anti-balaka, on pouvait se promener, on pouvait mener nos activités librement.

14 Q. [12:51:58] Et un dernier point sur la scène : vous avez expliqué que M. Yekatom
15 était dans son véhicule au moment où il a pris la parole. Alors, est-ce qu'il était assis
16 à l'intérieur du véhicule ou est-ce qu'il avait une autre position par rapport au
17 véhicule, et quel type de véhicule c'était, si vous vous en souvenez ?

18 R. [12:52:24] Je ne me rappelle plus quel véhicule, quel marque de véhicule.

19 Q. [12:52:34] Mais au moment où il parlait, il était à l'intérieur du véhicule ou est-ce
20 qu'il... vous pouviez le voir à l'extérieur ?

21 R. [12:52:50] Il était debout dans le... dans le véhicule, lorsqu'il s'adressait à la
22 population, entouré de ses... ses hommes. Et la population l'écoutait, personne ne
23 pouvait faire du bruit, la population était calme. M. le maire Okoa-Pengua s'est
24 approché de lui pour lui souhaiter la... la bienvenue. Il y avait aussi d'autres
25 dignitaires ou responsables de... des autorités locales. Et donc, après cela, il est
26 descendu avec... il a rencontré M. le maire tandis que les autres l'acclamaient
27 pendant qu'il avançait. Voilà ce qui s'est passé ce jour.

28 Q. [12:53:46] Et une dernière précision sur ce point, même sans vous souvenir de la

1 marque du véhicule, est-ce que vous savez si c'était un pick-up ? Parce que vous
2 dites qu'il était debout ; il était debout où ?

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:54:05] (*Intervention non*
4 *interprétée*)

5 M^{me} WAKCHOM : [12:54:09] Oui, Monsieur le Président, je pense que ma confrère
6 devient... devrait laisser au témoin l'opportunité de répondre aux questions
7 ouvertes, parce qu'elle lui donne des informations et des réponses à sa question.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:54:20] Je comprends la
9 question, parce que, effectivement, la situation n'est pas claire : est-ce qu'il est assis...
10 est-ce qu'il était assis dans le véhicule, debout ? Enfin, cela découle de ce que le
11 témoin a déjà dit.

12 Q. [12:54:43] Donc, Monsieur le témoin, vous ne connaissez pas, bien entendu, la
13 marque de la voiture, vous l'avez déjà dit, mais est-ce que c'était un véhicule où on
14 pouvait ouvrir le toit, enfin, ou est-ce que c'était un véhicule ouvert ou... ? Enfin,
15 vous voyez ce que je veux dire.

16 R. [12:55:13] C'était un petit... petit véhicule. Ils étaient là, à bord d'un petit véhicule
17 pas à toit ouvrant... Non, je ne me souviens pas de... de la marque, en fait.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:55:29] Bon, on va s'en tenir
19 là. On a fait ce qu'on a pu.

20 M^e GUISSÉ : [12:55:33] Monsieur le Président je vais passer à un autre sujet. Ça peut
21 être le moment de marquer la pause même si c'est un petit peu avant l'heure.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:55:44] Oui, effectivement,
23 c'est une bonne suggestion. Nous allons faire la pause.

24 M^{me} L'HUISSIÈRE : [12:55:50] Veuillez vous lever.

25 (*L'audience est suspendue à 12 h 56*)